



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Demande de Rechargement de la plage Penon - Carqueiranne - Apport 300m³ de sable par an / 1500m³ sur 5 ans et 100m³ de posidonies par an / 500m³ sur 5 ans

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

METROPOLE

Raison sociale

EPCI

N° SIRET

24830054300373

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

GIRAN

Prénom(s)

Jean-Pierre

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
13. Travaux de rechargement de plage., 13A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Demande pour le rechargement de la plage Peno a Carquerianne : 300m3 de sable aar an (1500m3 sur 5 ans) et 100m3 de posidonies par an (500m3 sur 5 ans) Le projet de rechargement de la plage Peno a Carqueiranne pour la lutte contre l'erosion comprend chaque annee : - L'apport, si necessaire, d'un volume de sable marin compris entre 1 et 300m3 de sable par an, presentant une qualite physico-chimique conforme et une granulometrie inferieure a celle des materiaux in situ, - La realisation d'un millefeuille avec les posidonies in situ echouees (ou surplus extérieurs provenant d'une plage en accretion) et du sable marin exogene de moindre granulometrie - Le recouvrement de cette base de materiaux par les materiaux plus grossiers provenant la plage, - Le reprofilage de la plage uniquement sur la partie emergee, afin de limiter les impacts potentiels sur l'herbier de posidonies present (limitation de la turbidite) - Un suivi est mis en place : releve topobathymetrique, un suivi faune, flore, habitats terrestres et marins - Mesures et precautions pendant le deroulement des travaux : travaux hors d'eau strictement, mise en place d'un filet anti-turbidite pendant la duree des travaux analyses microbiologiques quotidiennes des eaux de baignade L'ensemble de

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de maintenir un bon etat de la plage urbaine Peno, afin de garantir et perenniser l'activite de bain de mer, grace a un apport minimum de materiaux exogenes, permettant de limiter les impacts sur le milieu marin. Il s'agit d'une approche transitoire et experimentale basee sur une reflexion naissante issu des travaux realise dans le cadre de la strategie de gestion du trait de cote du littoral metropolitain Toulon Provence Mediterranee. Le projet repond aux objectifs suivants : Financier : limitation des couts de materiaux et des travaux, Biodiversite : suivi amont /aval des travaux , analyses des impacts potentiel des travaux, utilisation de materiaux naturels issu du milieu marin et endemique majoritairement, duree des perturbations limites, Economie circulaire : reutilisation de produits naturels extraits et non compatibles avec les activites portuaires, Social : maintien d'un espace de detente et bien etre historique, Economique : maintien des attrait touristiques balneaires, Environnement general et paysager : maintien des caracteristiques du « grand paysage » (trait de cote) et des activites patrimoniales liees

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux de rechargement en sable sont réalisés dès la mi-mai. La durée du chantier prévisionnelle n'excèdera pas 5 jours. Le déroulé des travaux est le suivant : - Réalisation des transects pré-aménagement par un agent de la Métropole et mesure de l'évolution du trait de côte, - Mise en tas, en haut de plage, des posidonies sèches et éparses présentes sur le site, - Mise en tas en haut de plage des sables et galets issus des zones d'accrétion de la plage, - Acheminement et dépôt en haut de plage de 300 m³ de sable issu du dragage du port de Bormes les Mimosas, - La constitution d'un millefeuille de posidonies : amalgame de 1/3 de posidonies avec 2/3 de sable, - Dans le cas d'absence ou d'insuffisance de posidonies mortes et sèches sur site, des apports pourront être envisagés (surplus de posidonies flottantes à l'entrée des ports, autres plages excédentaires...) - Étalement sur les secteurs érodés du millefeuille ainsi constitué, - Recouvrement par les sables et galets grossiers de la plage, précédemment entassés en haut de plage, afin de reconstituer la plage et retrouver un trait de côte historique, - Utilisation d'un filet anti-turbidité pour limiter une expansion du sable, - Réalisation de suivi des transects post-aménagement et du trait de côte, - Analyses microbiologiques de la qualité des eaux de baignade quotidienne tout au long de la durée du chantier.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase ante et post travaux : - Réalisation des transects et mesure du trait de côte, par un agent de la Métropole TPM, suivi comparatif de l'évolution de la plage, - Réalisation d'études naturalistes au printemps et en automne : faune, flore, habitats, topobathymétrie, et suivi des évolutions. Pendant la période estivale, la plage est nettoyée des macro-déchets manuellement tous les jours par les services de l'Antenne Métropolitaine de Carqueiranne. Un ratissage est éventuellement effectué en fonction des besoins de planète.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Cas par Cas rubrique 13 : travaux de rechargement de plage

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
longueur et superficie de la plage Peno	(270 / 5300, m / m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF 93M000069 DU MOURILLON À LA POINTE DE CARQUEIRANNE (HERBIER DE POSIDONIES)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Carqueiranne
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	La Plage PENO est dans le perimetre de l'aire d'adhesion du Parc National de Port Cros FR3400002

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRI
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuve
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	La plage PENO se situe : - dans le perimetre proche des sites Natura 2000 FR 9301613 RADE D'HYERES et FR9310020 iles de Hyeres - a 16.5Km du site FR9301610 Embiez Cap Sicie
D'un site classé ?	☒	☐	La plage PENO se situe a 400 metres du site classe « Parc des pins penches a Carqueiranne »

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les matériaux utilisés sont des matériaux marins issus de dragage portuaire (sable de Bormes les Mimosas) de qualité physicochimique compatible avec les usages d'accueil du public
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Apport 300m3 de sable de dragage par an / 1500m3 sur 5 ans

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Sans objet
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les suivis faune, flore et habitats permettent de s'assurer de l'absence de perturbation sur la biodiversité et les milieux écologiques
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les potentielles incidences des interventions sont décrites dans la notice d'incidence Natura 2000 et renseignées à partir de l'étude environnementale réalisée en 2025 par le CEREMA et Biotopie automne 2025.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Sans objet
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Projet en réponse à l'érosion du trait de côte due à l'action de la mer et des tempêtes successives automnales et hivernales Submersion marine
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Sédiments marins exogènes contrôlés par analyses physico-chimiques préalables et suivi E.coli et Enterocoques pendant la durée des travaux.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Dans le cadre du transport du sable et des posidonies, le nombre rotations des camions sera limite sur une periode restreinte.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Bruits lies aux engins utilises pendant la phase de travaux, camions bennes, chargeurs et tracto-pelles.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
Émissions				

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Sans objet
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	L'objectif est le maintien du trait de cote historique et l'aspect paysager des lieux
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Sans objet

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Un précédent dossier d'autorisation cas par cas a été déposé et valide pour la période antérieure 2020 - 2025. L'autorisation concernait un apport de sable issu du dragage de Bormes les Mimosas de 600m³ maximum. L'élaboration de la stratégie Métropolitaine de gestion intégrée de trait de cote et la mise en œuvre de suivis environnementaux ces dernières années : évolution du trait de cote, suivis scientifiques des biocénoses marines et terrestres, ont permis de modifier les pratiques d'interventions conciliant maintien des activités balnéaires et préservation de l'environnement, et continuités des attraits touristiques.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le suivi environnemental réalisé en 2019, puis en mai 2025 et octobre 2025 décrivent l'état de conservation de l'herbier de posidonies à proximité de la zone du projet. Les stations identifiées ont été caractérisées en bon état général : densité, recouvrement, déchaussement. La matérialisation de ses limites par des bornes de type Feno permettent un suivi de l'évolution des stations au regard de l'activité de rechargement de la plage. De plus un suivi cartographique réalisé par sonars multi faisceaux (tous les 2 ans) et photogrammetriques cibles sur les herbiers tous les ans sont programmés. L'enjeu de préservation de cet espace littoral en site Natura 2000 intègre l'impact potentiel des effets du rechargement sur l'herbier de posidonies.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures pour limiter les impacts sur l'environnement : - Un apport limité et quantifié annuellement en matériaux exogènes (mesures des transects avant et après travaux, cubature des volumes nécessaires au maintien du profil) - Sable de proximité issu de dragage portuaire et compatible d'un point de vue physico-chimique mais de granulométrie moindre, - Reutilisation de posidonies mortes et seches en millefeuille, - Travaux en secteur strictement émergé, de courte durée (5 jours) avec 1 à 2 engins motorisés, - Circulation des engins limitée aux rechargements, à la mise en place du millefeuille ; au recouvrement, et au reprofilage, - Vérification journalière des conditions météorologiques avant engagement des travaux et travaux effectués par temps et mer calmes, fin-mai - Mise en place de filets anti-turbidité et mesure de la turbidité pendant les travaux - Vérification journalière de l'état des engins (propreté, fuites potentielles...) - Analyse quotidienne des eaux de baignade, chaque jour pendant la période des travaux de rechargement, - Vérification préalable de la qualité physico-chimique du sable apporté (analyse et fiche traçabilité) Le rechargement a lieu au début de la saison estivale, afin de ne réaliser qu'une seule opération.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des volumes de sable ajustés pour le rechargement de la plage Peno, compris entre 1 et 300 m³ par an, du respect des normes physico-chimiques, de la période d'intervention, de la courte durée des travaux (5 jours) des précautions prises pour limiter l'impact sur l'environnement et la santé humaine, et prévenir tout risque de pollution éventuelle, ce projet ne peut avoir que des impacts très limités sur le milieu et l'environnement, chaque année, selon les besoins. Le suivi environnemental mis en place bi-annuellement est utilisé pour ajuster les modalités opératoires de la gestion de cette plage. Par ailleurs, le rechargement de sable permet de limiter les conséquences de l'érosion marine et maintenir l'activité balnéaire, en assurant la conservation du paysage littoral en limitant la destruction des habitats côtiers. Au

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Ragot

Prénom

Aurelie

Qualité du signataire

Cheffe du service Bureau d'etudes et
Observatoire de l'Environnement - Metropole

À

Toulon

Fait le

13-04-2026

/



Signature du (des) demandeur(s)